

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 27 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 22/10/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/10/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, M. GAMBERT Eric, Mme PLESSIS Clémentine, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : Mme CLASSEAU Evelyne à M. BARRÉ Olivier, M. MEIGRET Julien à Mme ROBIN Elisabeth, Mme MERY BEAUGRAND Rachel à Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire à M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORVAN Denis

A été nommé secrétaire : M. BOUVIER Yann

2021-57 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT DE LA RUE MAURICE COURCELLE

Monsieur le Maire expose le rapport suivant, afin de réaliser une étude de faisabilité concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue Maurice Courcelle et le renouvellement du réseau d'eau pluviale, le Cabinet BOURGOIS propose leurs services pour la réalisation de cette mission.

Le devis proposé :

Cabinet BOURGOIS **27 500.00 € H.T.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

La proposition du Cabinet BOURGOIS et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/10/2021
Le Maire



Olivier BARRÉ